

➤ Votre n° de sécurité sociale (allocataire / demandeur) : ____/____/____/____/____/____/____

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Situation professionnelle :

Conjoint :

Nom :

Prénom :

Situation professionnelle :

➤ **Vous êtes :** ☐ Pacsé(e)* ☐ Marié(e)* ☐ Union libre* ☐ Célibataire* ☐ Divorcé(e)* ☐ Séparé(e)* ☒ Veuf(ve)*

*depuis le : ____/____/____ (si changement récent)

➤ **Bénéficiez-vous d'une mesure de tutelle ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui - joindre l'accord écrit et signé du délégué de l'organisme de tutelle pour contracter un prêt

➤ **Coordonnées :**

N° Voie

Code postal Commune :

Téléphone fixe : ____/____/____/____/____ Portable : ____/____/____/____/____

Mail :@.....

➤ Vous êtes : ☐ Locataire ☐ Propriétaire ☐ Hébergé(e) gratuitement ☐ Autre.....

➤ **Enfants à charge de moins de 20 ans**

Nom, Prénom	Date de naissance	Age	Activité

➤ Attendez-vous un enfant ? ☐ Non ☐ Oui : Date de naissance présumée ____/____/____

➤ **Autre(s) personne (s) vivant au foyer :**

Nom, Prénom	Date de naissance	Age	Activité

➤ **REVENUS DU MOIS PRECEDANT LA DEMANDE DE TOUTES LES PERSONNES AU FOYER**

(joindre les justificatifs correspondants pour les ressources non versées par la MSA DLG)

Nature des revenus	Demandeur	Conjoint	Autre :
Salaires			
Revenus agricoles			
Pensions retraites			
Allocation chômage - Indemnités journalières			
Prestations Familiales			
Autre :			

➤ **Prêts en cours de remboursement :**

(**Attention** : pas de cumul possible avec un autre prêt équipement ménager, mobilier ou informatique)

Nature	Montant des échéances	Date de fin de remboursement

➤ **Avez-vous déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui joindre un écrit de la Banque de France stipulant que vous pouvez contracter un nouveau prêt

OBJET(S) DE LA DEMANDE DE PRÊT : (L'achat de ces équipements devra être fait après l'accord du prêt)

Equipement		Montant du devis
les équipements qui ne sont pas mentionnés dans la liste sont exclus du dispositif		
Mobilier : De chambre (literie, chevets, rangement linge, canapé convertible) De cuisine (table, chaises, rangement vaisselle)		
Electro-Ménager : Appareil de cuisson, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, appareil de chauffage, congélateur, réfrigérateur		
Numérique : PC, tablette, smartphone, imprimante-scanner		
TOTAL		

➤ **Montant du prêt sollicité** = € (ce montant est plafonné à 1000 € et ne doit pas dépasser 80% du devis)

➤ **Durée de remboursement souhaitée :** ☐ 12 mois ☐ 18 mois

Je soussigné(e)certifie l'exactitude des renseignements déclarés sur ce formulaire¹

A _____, le ____/____/____

Signature Demandeur,

Signature Conjoint,

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (art. 377-1 du code de la sécurité sociale, arts. 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la MSA DLG. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par courrier postal, au Délégué à la protection des données – MSA DLG – CS 30003 24012 Périgueux cédex. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr). Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires qui réalisent les interventions, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Action Sociale.

Notice D'information Prêt équipement Ménager, Mobilier ou informatique

Ce prêt est destiné à faciliter l'achat d'appareils ménagers, d'équipement mobilier ou informatique.

Pour qui ?

Il s'adresse aux personnes résidant sur les départements de Dordogne ou Lot et Garonne et bénéficiaires d'une prestation servie par la MSA DLG (retraite, prestations familiales,...).

L'accès à ce type de prêt est soumis à conditions de ressources.

Attention : il n'est pas possible de cumuler deux prêts équipement ménager, mobilier ou informatique

Comment procéder ?

Compléter intégralement le formulaire de demande et le retourner signé et accompagné des justificatifs suivants :

- ☐ Devis **récent** et détaillé établi par le magasin (faire préciser la durée de validité)
- ☐ Copie des avis d'imposition ou de non imposition les plus récents de **toutes les personnes vivant au foyer**
- ☐ Un relevé d'identité bancaire du compte sur lequel les échéances de prêt doivent être prélevées (cas d'impossibilité de prélèvement sur les prestations servies)
- ☐ Justificatifs des ressources non versées par la MSA DLG du mois précédant la demande de **toutes les personnes vivant au foyer** (Bulletin de salaire, Notification Pôle Emploi...)
- ☐ Si mesure de **tutelle** en place, joindre un accord écrit du délégué de l'organisme de tutelle
- ☐ Si dossier de **surendettement** a été déposé, joindre un accord écrit de la banque de France pour contracter un nouvel emprunt

Le dossier complet peut être envoyé :

- ✉ Par courrier : MSA Dordogne, Lot et Garonne - CS30003 - 24012 PERIGUEUX Cédex
- ✉ Par Mail : contact_ass.blf@dlg.msa.fr
- ✉ Par envoi dématérialisé depuis l'accès sécurisé aux services en ligne

Comment est étudiée la demande de prêt ?

En cas d'accord, le montant du prêt :

- est accordé pour des équipements dans la **limite de 1 000 €**
- sera d'un montant maximum de **80 % de la valeur du ou des équipements** (l'installation et l'extension de garantie sont exclues)
- est consenti pour une durée 12 ou 18 mois
- est majoré d'un taux d'intérêt de 1 %

Une notification de décision est adressée, accompagnée du contrat en double exemplaire.

Comment récupérer la marchandise ?

Se rendre au magasin muni de du contrat de prêt signé.

Le montant du prêt sera directement versé au magasin sur présentation de la facture et du contrat signé.

Les remboursements :

- sont divisés en mensualités égales et prélevés en priorité sur les avantages versés par la MSA (sauf prestations logement et RSA)
- Si en cours de prêt, le bénéficiaire ne perçoit plus de prestations de la MSA, les prélèvements seront effectués sur le compte bancaire.
- La première échéance de remboursement intervient 2 mois après le versement du prêt